



PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)

Sous-Bassins Hydrographiques de la MEUSE AMONT et de l'OISE

P.A.S.H. DE LA MEUSE AMONT REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

- Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques - Région de Charleroi-Thuain
- Intercommunale Namuroise de Services Publics

P.A.S.H. DE L'OISE REALISE PAR L'ORGANISME D'EPURATION AGREE CONCERNE :

- Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques - Région de Charleroi-Thuain

PASH DRESSES PAR :

- La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par délégation pour délivrance de copie conforme,

Namur, le 29 JUILLET 2006

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Le Ministre-Président

Benoît LUTGEN Elio Di Rupo

Feuille n° 37/52 Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia) : habit ou équip. communautaire, aménagement collectif, loisir, activité indus. ou artisanale

de moins de 2.000 EH (Ib) : habit ou équip. communautaire, aménagement collectif, loisir, activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II) : habit ou équip. communautaire, aménagement collectif, loisir, activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome communal (IIb) : habit ou équip. communautaire, aménagement collectif, loisir, activité indus. ou artisanale

Assainissement transitoire (III) : habit ou équip. communautaire, aménagement collectif, loisir, activité indus. ou artisanale

Zone urbanisée au PDS (*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin (*) PDS : plan de secteur

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux

- collecteur sous pression
- collecteur gravitaire
- Egout sous pression
- Egout gravitaire

Cas particuliers

- A diagnostiquer - A rénover
- Fosse ou aqueduc transportant des eaux usées
- Eau de surface ayant fonction de collecteur
- Canalisation spécifique en assainissement autonome
- Canalisation d'eau claire existante
- Canalisation d'eau claire à réaliser

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Station d'épuration

- Station publique
- Station à statut particulier

Autres problématiques

- Démersement - Exhaure
- Bassin d'orage

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines (Mise à jour : 17/06/2005)

Captage public

Zones de protection de captage arrêtées

Prévention rapprochée (Ia)

Prévention éloignée (Ib)

Surveillance (II)

Eaux de surface (Mise à jour : 05/06/2002)

Navigable

31ème catégorie

21ème catégorie

non classé

Cours voûtés

Zone de baignade (Mise à jour : 14/05/2004)

Point ou zone de baignade

Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale (Mise à jour : 24/03/2005)

Natura 2000

Limite naturelle :

- Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGATLP

Plan de secteur (Mise à jour : 29/11/2004)

Les zones qui délimitent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur.

Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH intègrent en leur responsabilité de la DGATLP.

L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative

Limite communale

SOURCE IGN

Fond de plan IGN (Mise à jour : 29/01/2004)

40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)

Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.

Autorisation de reproduction : convention TS 0394

Origine des données cartographiques : MRW-DGRNE - MRW-DGATLP - IGN

Traitement des données : OEA et SPGE

